

Convention - Modalité de délivrance des cartes insulaires - Région - Mairie de l'île d'Yeu - SPL Pays de la Loire Mobilités - Exploitation
ANNEXE : TABLEAU DES GRATUITES ET TARIFS PREFERENTIELS

Régime tarifaire	Catégorie	Justificatifs prouvant par le bénéficiaire pour délivrance de la carte par la commune	Justificatifs à présenter au délégataire	Contrôle	
Passagers					
1	Gratuité	Enfant de moins de 4 ans		Livret de famille Le délégataire tient un état des quantités transportées	
2	Gratuité	Enfant de 4 à 13 ans accompagné les mercredis (hors saison uniquement)		Livret de famille ou pièce d'identité Le délégataire tient un état des quantités transportées	
3	Gratuité	Dans la limite d'un aller et retour hebdomadaire, le transport des usagers suivant un curse scolaire ou de formation . Ces usagers bénéficient également de la gratuité de l'aller-retour en cas de semaine scolaire en deux par un jour férié, en cas de stage prévu dans le cadre de leur cursus de formation et en cas d'examen.	Certificat de scolarité Sur la base d'un listing fourni par le service jeunesse de la commune en début de cursus scolaire ou de formation	Le délégataire tient, un état des billets délivrés au cours de chaque trimestre civil aux usagers scolaires concernés	
4	Gratuité	Des élèves des établissements d'enseignement de l'île d'Yeu et de leurs accompagnateurs, effectuant des voyages scolaires	Attestation de l'établissement scolaire Demande formalisée par la mairie	Le délégataire tient, un état des billets délivrés au cours de chaque trimestre civil aux usagers scolaires concernés	
5	Gratuité	Dans le cadre de trajets domicile-travail uniquement, des agents actifs des forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie, police municipale, douanes ou armée) bénéficiaires de la carte gratuite nominative avec photo fournie par la Région des Pays de la Loire (carte de circulation des forces de l'ordre)	Sur présentation de la carte de gratuité nominative avec photo fournie par la Région des Pays de la Loire (carte de circulation des forces de l'ordre). Les bénéficiaires devront toutefois être détenteurs d'un billet	Le délégataire tient, un état des billets délivrés au cours de chaque trimestre civil aux agents actifs des forces de l'ordre concernés	
6	Gratuité	Des accompagnateurs de personnes en situation de handicap sur présentation d'une carte Mobilité Inclusion (quelle que soit la carte CMI) en cours de validité, à raison d'un accompagnateur maximum par personne accompagnée	Présentation d'une carte CMI	Le délégataire tient, un état des billets délivrés au cours de chaque trimestre civil aux accompagnateurs en situation de handicap	
7	Tarif insulaire	Des personnes physiques ayant leur domicile sur l'île et de leurs enfants âgés de moins de 26 ans	Avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu ainsi que leurs enfants âgés de moins de 26 ans jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent leurs 26 ans.	Carte insulaire délivrée par la mairie	
8	Tarif insulaire	Des personnes physiques bénéficiant d'un contrat de travail avec un établissement situé sur le territoire de la commune de l'île d'Yeu, ainsi que des agents publics dont la résidence administrative est la commune de l'île d'Yeu	Contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée minimale d'un mois, ainsi que des agents publics dont la résidence administrative est la commune de l'île d'Yeu.	Carte insulaire temporaire délivrée par la mairie Le délégataire tient, par catégorie tarifaire, un état trimestriel des prestations vendues aux personnes concernées.	
9	Tarif insulaire	Des personnes physiques justifiant d'un embarquement sur un navire immatriculé au quartier maritime de l'île d'Yeu	Le rôle ou le contrat de travail		
10	Tarif insulaire	Des dirigeants d'entreprises ayant leur siège social ou un établissement sur l'île d'Yeu dans la limite de 2 par entreprise	Présentation de documents faisant apparaître leur statut de dirigeant d'entreprise ainsi que l'adresse sur l'île et l'activité économique des entreprises et établissements concernés ; l'activité économique devra être justifiée à minima de 6 mois d'exercice par an. Les loueurs de meubles non professionnels, au sens défini par l'administration fiscale, sont exclus du présent dispositif		
11	Tarif insulaire	Des professionnels de santé qui sont amenés à s'y rendre pour des consultations externes ou des consultations au domicile du patient.	Attestation des autorités de tarification		
12	Tarif apparenté insulaire	Des personnes physiques qui résident sur le continent et dont les ascendants ou les descendants à la première génération ont leur résidence principale sur l'île d'Yeu (1)	Carte insulaire des ascendants ou descendants + Livret de famille	Carte apparenté - insulaire délivrée par la mairie	
13	Tarif apparenté insulaire	Des personnes physiques ayant vécu pendant au moins 15 ans révolus à l'île d'Yeu (2)	Sur attestation de la commission restreinte constituée par la commune telle que prévue à l'article 19-2 du contrat de délégation de service public		
14	Tarif apparenté insulaire	Des enfants âgés de moins de 26 ans des personnes physiques mentionnées aux (1) et (2) ci-dessus, jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent leurs 26 ans, le conjoint desdites personnes physiques et de ses enfants âgés de moins de 26 ans jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent leurs 26 ans	Livret de famille		
15	Tarif association insulaire ou continentale	Tarif de groupe spécifique pour les membres des associations laïques et des associations ayant leur siège sur le continent, invitées par une association laïque pour les autres manifestations culturelles, sportives ou sanitaires ou sociales organisées tant par la Commune de L'ÎLE D'YEU que par les associations laïques régies par la loi de 1901, dès lors que ces manifestations ne sont pas organisées dans le but de favoriser directement une activité commerciale annexée.	Arbitrage délégataire sur production justificatif (15 jours avant minimum)	Le délégataire dresse un état trimestriel, par manifestation et par catégorie tarifaire, des billets et des prestations délivrées à ce titre	
Divers					
16	Gratuité	Bagages accompagnés dans les limites des CGV		Titre de transport du client Le délégataire tient un état des quantités transportées	
17	Gratuité	Animaux domestiques en cage / panier (pouvant tenir sur les genoux) pour les insulaires		Titre de transport de l'accompagnateur Le délégataire tient un état des quantités transportées	
18	Tarif insulaire	Des animaux domestiques appartenant aux personnes domiciliées sur l'île		Titre de transport pour l'animal + carte insulaire pour le propriétaire Le délégataire tient un état des quantités transportées	
Véhicules et autres matériels					
19	Tarif insulaire	Véhicules de tourisme + voitures + rosaliaes + micro tracteurs + tondeuses autoportées + quad		Pour véhicules de tourisme et voitures: sur présentation d'une carte grise domiciliée à l'île d'Yeu + carte insulaire du demandeur (cas particuliers soumis à l'arbitrage du délégataire ou du CA de la SPL) Pour rosaliaes, micro tracteurs, tondeuses autoportées et quad: carte insulaire du propriétaire	Le délégataire tient un état des quantités transportées pour chacun de ces titres
20		Véhicules utilitaires + matériels roulant (élévateurs à fourches, bulldozers) + remorques d'un PTC égal ou supérieur à 1 500 kg		Sur présentation d'une carte grise domiciliée à l'île d'Yeu et / ou d'une présentation d'une sortie définitive sur l'île d'Yeu (pour les entreprises disposant d'une domiciliation à l'île d'Yeu) Pour les utilitaires nécessaires pour un déménagement ou emménagement définitifs, uniquement: sur production de justificatifs (arbitrage délégataire)	
21		Remorques munie d'une roue jockey d'un PTC inférieur à 1 500 kg (hors remorque de chantier)		Titre de transport + carte insulaire pour le propriétaire	
22		Caravanes + camping cars	Décision municipale selon arrêté	Autorisation municipale	
23		Petits matériels destinés à la pratique de sports de plein air		Titre de transport pour le petit matériel + carte insulaire pour le propriétaire	
24		Cycles (bicyclettes, tandem accompagnant le passager), cycle électrique, triporteur/vélo cargo/tandem, remorques à vélo,		Titre de transport + carte insulaire pour le propriétaire	
25		Tricycle thérapeutique		Carte CMI du propriétaire	
26		Vélocoteurs-scooters <80 cm3 ou électriques, motos - scooters de 80 à 249 cm3, motos de 250 cm3 et plus - Side-Car		Carte grise domiciliée à l'île + carte insulaire du propriétaire ou des ayants droits	
Marchandises					
27	Gratuité	Des emballages vides à usage unique destinés au transport des produits de la mer traités en criée à L'île d'Yeu		Adresse destinataire domiciliée à l'île d'Yeu et vérification de la raison sociale	
28	Gratuité	Du fourrage et de la litière destinés aux exploitations agricoles établies sur l'île y compris leur moyen de transport terrestre		Vérification Kbis, code APE (cas particuliers soumis à l'arbitrage du délégataire ou du CA de la SPL)	
29	Gratuité	Des emballages destinés aux entreprises de transformation implantées à l'île d'Yeu		Vérification Kbis, code APE (cas particuliers soumis à l'arbitrage du délégataire ou du CA de la SPL)	
30	Gratuité	Du transport du sucre destiné aux apiculteurs de L'île d'Yeu		Vérification Kbis, code APE (cas particuliers soumis à l'arbitrage du délégataire ou du CA de la SPL)	
31	Gratuité	Des véhicules (AR) et du matériel en provenance du continent qui sont nécessaires à l'organisation des manifestations ponctuelles à caractère culturel, sportif, sanitaire et/ou social, organisée par le Département, la Région, la commune ou une association de l'île d'Yeu		Sur accord express de la mairie Le délégataire dresse un état trimestriel, par manifestation et par catégorie tarifaire, des billets et des prestations délivrées à ce titre	
32	Gratuité	Des corbillards assurant le transport du corps (à l'aller comme au retour)		Instruction délégataire Le délégataire tient par catégorie tarifaire de base, un état des facturations effectuées à ce titre au cours de chaque trimestre	